RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« SCI 2ESA»
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : Les Chabes - 05230 CHORGES
R.C.S. GAP SIREN 505 254 573

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28/06/2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, et le 28 juin à 18 heures, les associés se sont réunis au siège de la société, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :
- Mr ESCALLIER Sylvain, propriétaire de 100 parts

Soit au total : 100 parts

Sur les 100 parts composant l'intégralité du capital social.

Mme ESCALLIER née SASTRE Danièle préside la séance.
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
- Quitus au gérant,
- Nomination du nouveau gérant,
- Pouvoirs

Le Président donne ensuite lecture du rapport et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice et constate la démission de Madame Danièle SASTRE à compter du 28/06/2024.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité
La résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérant :
- Mr ESCALLIER Sylvain Daniel demeurant [redacted]ES, pour une durée illimitée, à compter du 28/06/2024

La Gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité
La résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à Monsieur Sylvain ESCALLIER des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.
La résolution est adoptée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé.
Sur une page

[redacted]

Le Président

[redacted]